Privé ou public, le développement inégal du gaz et de l'électricité à Lausanne (1846-1914)

Autor(en): **Dirlewanger, Dominique**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **124 (2016)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-954854

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Dominique Dirlewanger

PRIVÉ OU PUBLIC, LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ À LAUSANNE (1846-1914)

Cet article s'attache à décrire les dynamiques de développement de deux énergies phares à Lausanne: le gaz de houille et l'électricité. Alors que la première centrale électrique de Suisse ouvre à Lausanne en avril 1882[1], ce n'est qu'en 1901 que la Ville se dote d'un service public d'électricité[2]. En effet, un monopole accordé à une société privée d'éclairage au gaz bloque la production d'une énergie concurrente dans le dernier quart du XIXe siècle. Le développement du gaz et de l'électricité suit ainsi un développement inégal marqué par l'organisation du marché énergétique sous le contrôle de la Commune. Avec la fin du monopole privé du gaz en 1896 s'engage le rachat des Services industriels (SI) qui marque une rupture dans l'aménagement du marché des énergies à Lausanne. Lors du rachat de l'entreprise du gaz, les relations étroites qui existent entre les représentants économiques et les autorités politiques apparaissent au grand jour. C'est alors que de nouvelles logiques de rentabilité se dégagent entre secteur public et entreprises privées. Tant au niveau national avec le rachat des chemins de fer qu'à l'échelle cantonale ou communale avec les travaux d'aménagements hydrauliques et la mise en place des réseaux de communication et de transport, l'intervention de l'Etat dans l'économie se multiplie et témoigne d'une nouvelle tendance à la reprise publique de la gestion des réseaux. Ce nouveau rôle des collectivités publiques se rencontre par ailleurs en Europe occidentale, aussi bien dans les secteurs énergétiques, que dans les transports et les télécommunications[3].

1 Monique Savoy, *Lumières sur la ville. Introduction et promotion de l'électricité en Suisse. L'éclairage lausannois, 1881-1921*, Lausanne: Section d'histoire de l'UNIL – Histoire et société contemporaines, 1987, p. 7.

2 Dominique Dirlewanger, *Les services industriels de Lausanne. La révolution industrielle d'une ville tertiaire (1896-1901)*, Lausanne: Antipodes (coll. Histoire et société contemporaines), 1998, pp. 93-126.

3 Robert Millward, *Private and Public Enterprise in Europe. Energy, Telecommunications and Transports 1830-1900*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005.

LAUSANNE N'EST PAS UNE VILLE INDUSTRIELLE

Marché rural, ville universitaire, capitale administrative, carrefour routier, « Mecque médicale »[4] et centre touristique, Lausanne présente de multiples facettes au XIXe siècle[5]. Sa structure économique repose essentiellement sur le secteur tertiaire, les manufactures locales ne concentrant pas les masses ouvrières des grandes usines genevoises ou yverdonnoises. Les entreprises les plus prospères se trouvent dans le secteur du bâtiment[6] ou du tourisme qui entre en concurrence directe avec la Riviera de Vevey-Montreux[7]. En 1898, Lausanne regroupe 211 pensions et hôtels qui abritent une clientèle aisée, attirée à la fois par le climat, les bons soins du corps médical, la renommée des écoles et de la place bancaire. Bref, « la Belle Époque à Lausanne, c'est l'industrie des étrangers »[8].

Comme les principales villes suisses de l'époque, Lausanne voit sa population croître de manière exponentielle. De 1888 à 1910, le nombre d'habitantes et d'habitants double, atteignant 65 000 personnes à la veille de la Grande Guerre. Inédit au cours du XIXe siècle, cet accroissement démographique pose d'importants problèmes, notamment en matière de logements. En 1894, le conseiller communal libéral et futur syndic lausannois André Schnetzler (1855-1911) organise une enquête sur les logements. Sa conclusion précise le rôle économique attendu de la Commune :

> Nous sommes de ceux qui attachent un prix considérable à la liberté individuelle – à l'initiative privée. La notion de l'État (État ou commune) constructeur de logements à bon marché, bailleur par profession, nous répugne. Que les pouvoirs publics fournissent aux citoyens les conditions générales de l'existence (voirie, service des eaux et du gaz, etc.), c'est là leur rôle. […] Selon nous, le concours, la coopération des pouvoirs publics est indispensable à la réussite de l'œuvre. L'État et la commune n'ont pas sans doute l'obligation directe d'assurer à chaque citoyen un logement, mais leur devoir est de veiller à ce que les habitations soient salubres et convenables.[9]

4 Cette expression en vogue à la Belle Époque nous est rapportée par Guy Saudan, *La médecine à Lausanne du XVIe au XXe siècle*, Lausanne : Éditions du Verseau, 1991, p. 104.

5 Jean Charles Biaudet, *Histoire de Lausanne*, Lausanne : Payot, 1982, p. 312.

6 Sylvain Malfroy, *Lausanne 1900 – Lausanne en chantier*, Bâle : Société d'histoire de l'art en Suisse, 1978, pp. 5-6.

7 Cédric Humair, Marc Gigase, Julie Lapointe Guigoz et Stefano Sulmoni, *Système touristique et culture technique dans l'arc lémanique : analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale(1852-1914)*, Neuchâtel : Alphil (coll. Histoire des transports, du tourisme et du voyage), 2014, pp. 45-48.

8 Jean Charles Biaudet, *Histoire de Lausanne…*, *op. cit.*, p. 314.

9 André Schnetzler, *Enquête sur les conditions du logement. Année 1894*, Lausanne, 1896, pp. 143-145.

En posant le problème d'une concurrence possible entre l'économie privée et la gestion communale, André Schnetzler révèle les attentes des autorités politiques et économiques en matière de prise en charge des infrastructures urbaines et en particulier l'offre d'énergie à bon marché. Attaché à la propriété privée, l'État ne doit pas faire d'ombre au bon déroulement du commerce et de l'industrie, mieux il doit garantir les « conditions générales de [son] existence »[10]. Argument central et consensuel des politiques de rachat communal des sociétés privées d'énergie gazière et électrique, le débat entourant la création des Services industriels démontre un compromis historique entre radicaux, libéraux et socialistes sur cette question.

LE GAZ À LAUSANNE : L'ÉCHEC DU MONOPOLE PRIVÉ

En décembre 1846, une première série de lanternes à gaz sont allumées à la place de la Riponne au cœur de la ville. Trois mois plus tard, une première société lausannoise du gaz se constitue sous le patronage de Jean-Louis Borgognon (1812-1900), un représentant de la Banque cantonale vaudoise et juge au Tribunal cantonal. Cette société obtient auprès de la Commune un monopole pour l'exploitation de cette énergie en ville. En 1858, une nouvelle concession est passée entre la Ville et les exploitants, posant les bases d'une nouvelle entreprise par actions: la Société lausannoise d'éclairage et de chauffage au gaz (SLECG). Le monopole d'exploitation est porté à vingt-cinq ans, sans que la première concession ne soit arrivée à échéance. La Commune stipule néanmoins qu'elle souhaite que les tarifs de vente diminuent, notamment pour favoriser l'utilisation de cette énergie par les industriels.

Les vœux de la Municipalité resteront lettre morte. En effet, le monopole d'exploitation acquis par les exploitants du gaz offre des conditions de rendement très profitables. Les bénéfices croissants réalisés par la SLECG permettent de distribuer de très importants dividendes aux actionnaires. Les intérêts versés aux actionnaires s'élèvent rapidement de 3 % en 1857 à 15 % en 1866[11]. En 1868, le capital-actions de l'entreprise est doublé, chaque actionnaire reçoit une seconde action de même valeur que celle acquise dix ans plus tôt[12]. Sans concurrent direct, la logique rentière de l'entreprise du gaz n'engage pas les gérants à stimuler une demande auprès de l'industrie lausannoise, à l'exception notable de quelques imprimeries qui installent des moteurs à gaz comme

10 *Ibid.*, p. 144.

11 AVL, P14, Rapports de gestion de la Société lausannoise de chauffage et d'éclairage au gaz pour les années 1859 et 1866.

12 AVL, P14, Procès-verbaux de la Société lausannoise de chauffage et d'éclairage au gaz (1er février 1879 au 3 juin 1895), séance du 25 juillet 1868.

appoint. Lorsqu'arrive la fin du monopole de l'exploitation du gaz, les autorités municipales n'envisagent pas de reconduire la gestion privée et la concession est dénoncée pour la fin de l'année 1895.

Premier secteur économique repris en main communale, le Service du gaz de Lausanne se constitue dans un climat consensuel. Les autorités défendent les intérêts de l'économie locale qui ne peut soutenir la concurrence des autres villes romandes où les tarifs du gaz sont inférieurs : Genève vend le mètre cube de gaz à 40 ct en 1864[13], alors que la même quantité coûte 45 ct à Lausanne. Ainsi, la gestion privée de production et distribution du gaz pose-t-elle problème au développement économique de la ville. Comme le signale le municipal des Finances libéral Henri Siber (1831-1905) lors de la discussion sur le préavis de rachat de la SLECG :

> La prolongation du terme pour vingt-cinq ans […] alors que la concession avait encore treize ans et demi à courir, fut un acte fâcheux pour la Commune. Les conditions mises à cette prolongation […] n'armaient pas l'administration communale contre la tendance d'une société anonyme à se préoccuper avant tout des dividendes de ses actionnaires.[14]

Reconnaissant l'impuissance de la Commune à intervenir sur les prix de vente d'une entreprise privée, le représentant municipal du parti libéral défend une conception du service public qui doit favoriser le développement industriel grâce à la prise en charge publique. Cependant, le rachat de l'entreprise du gaz en janvier 1896 ne prétérite pas les propriétaires de la société privée. En effet, la convention de la SLECG réglemente précisément l'évaluation du rachat sur la base de l'actif de la société et non sur sa valeur réelle[15]. Cette pratique tend à surévaluer l'estimation, car elle ne prend pas en compte le vieillissement des installations, ni l'usure du matériel. La vente du service du gaz à la Ville de Lausanne est donc favorable aux exploitants privés[16]. Enfin, un élément majeur va précipiter le rachat de la SLECG. Son conseil d'administration apprend que la Municipalité a entamé des négociations avec la Société électrique de Vevey-Montreux en vue d'amener des forces motrices abondantes à Lausanne et d'y construire un service électrique[17].

13 Services industriels de Genève, *Au service de la collectivité*, Genève : SIG, 1971, p. 54.

14 *Bulletin officiel des séances du Conseil communal de Lausanne*, 14 octobre 1895, p. 788.

15 AVL, P14, Procès-verbaux de la Société lausannoise de chauffage et d'éclairage au gaz (1er février 1879 au 3 juin 1895), séance du 3 juin 1895.

16 Jean Borlot et Georges Michot, *Gaz naturel*, Lausanne : Service du gaz, 1992, p. 6.

17 AVL, P14, Procès-verbaux de la Société lausannoise de chauffage et d'éclairage augaz (1er février 1879 au 3 juin 1895), séance du 20 mai 1895.

Les exploitants du gaz réagissent vivement contre la création d'un tel service et ils demandent à la Municipalité d'engager le rachat définitif de la SLECG.

L'ÉLECTRICITÉ À LAUSANNE : LA RÉUSSITE DU SERVICE PUBLIC

Au cours des trente dernières années du XIXe siècle, la production et la distribution de l'électricité reposent sur un petit cercle d'ingénieurs [18]. Fondée en 1883 à Lausanne, la Société suisse d'électricité (SSE) concentre ses ventes principalement vers l'Hôpital cantonal [19]. La concurrence des autres énergies comme les forces motrices hydrauliques, le gaz et le pétrole empêche un développement conséquent de la société. L'évolution du secteur électrique à la fin du XIXe siècle change la donne. L'Exposition nationale de 1896 à Genève fait la part belle à la « Fée électricité », au cœur de la création des services industriels et de l'exploitation des tramways électriques genevois [20]. L'émergence du secteur de l'électrochimie et l'électrification des villes dynamisent les perspectives de rentabilité des sociétés électrotechniques.

Plusieurs compagnies nationales s'intéressent à l'électrification de Lausanne, ce qui conduit à un imbroglio de projets pour la ville [21]. Toutefois, tout au long des évaluations chaotiques des différents projets, la question de l'électricité se pose en référence constante au rachat du gaz et à la création d'un service des eaux. Contrairement à l'exploitation du gaz, la rentabilité d'un service électrique n'est pas immédiate. C'est ce qui pousse la plupart des compagnies privées à se montrer intéressées à constituer le réseau en tant que tel, mais pas à en assurer l'exploitation. Cette situation se vérifie dans la plupart des cas au niveau national [22].

L'inauguration des Tramways lausannois le 1er septembre 1896 marque de son empreinte la création du service électrique communal [23]. À la tête de l'entreprise de transport, gros producteur et consommateur de « houille blanche », se trouve l'ingénieur

18 Monique Savoy, *Lumières sur la ville…*, *op. cit.*, pp. 21-28.

19 Dominique Dirlewanger, *Les services industriels de Lausanne…*, *op. cit.*, pp. 97-98.

20 Gérald Arlettaz *et al.*, *Les Suisses dans le miroir : les expositions nationales : de Zurich 1883 à l'ex-future expo tessinoise de 1998, en passant par Genève 1896, Berne 1914, Zurich 1939, Lausanne 1964 et l'échec de CH-91*, Lausanne : Payot, 1991, pp. 37-48.

21 Dominique Dirlewanger, *Les services industriels de Lausanne…*, *op. cit.*, pp. 107-119.

22 Voir Luciano Segreto, « Stratégie et structure des sociétés financières suisses pour l'industrie électrique (1895-1945) », in *Allmächtige Zauberin unserer Zeit. Zur Geschichte der elektrischen Energie in der Schweiz*, Zurich : Chronos, 1994, pp. 57-72 ; Peter Hertner, « Les sociétés financières suisses et le développement de l'industrie électrique jusqu'à la Première Guerre mondiale », in *1880-1980. Un siècle d'électricité dans le monde*, Paris : PUF, 1987, pp. 341-355.

23 Valérie Morel Genoud, *L'entreprise des transports publics de la région lausannoise : 150 ans d'histoire*, Renens : Transports publics de la région lausannoise, 1999, p. 35.

Adrien Palaz (1863-1930), professeur d'électricité industrielle à l'École d'ingénieurs de l'université de Lausanne. Beau-frère du banquier Charles Émile Masson (1864-1939), Palaz sera la cheville ouvrière du projet de l'Entreprise des Forces motrices du Rhône qui construit une usine hydroélectrique au Bois-Noir près de Saint-Maurice (Valais), afin d'alimenter Lausanne en électricité. Ce consortium industriel regroupe les ateliers de construction de Nidau, Escher, Wyss & Cie de Zurich, ainsi que la Compagnie de l'Industrie Électrique de Genève[24]. Palaz joue ici un rôle central pour faire aboutir ce projet qui fournira aux tramways électriques une énergie à bon marché[25].

Entre 1898 et 1901, la réalisation des Services industriels lausannois constitue le prélude à une vaste diffusion de l'offre électrique. Un plan d'extension du réseau permet d'étendre la distribution du centre-ville vers la périphérie. La politique de subvention de la Ville pour l'installation de lampes électriques ou la mise à disposition de moteurs en location accroît la consommation et permet de rentabiliser rapidement les investissements[26]. Cette politique active de subventionnement se traduit par une hausse spectaculaire du nombre d'abonnés au réseau électrique qui quintuple en trois ans : en 1902, Lausanne compte 685 abonnés au service électrique (1,4 % de la population), puis 1828 en 1904 (3,7 %) et 4702 en 1907 (8,4 %)[27]. Autre illustration du succès de cette politique, l'augmentation du nombre de moteurs électriques installés dans la ville qui passent de 21 en 1901 à 1271 en 1913[28]. Cette politique volontariste cherche non seulement à stimuler la consommation, mais également à fournir des conditions favorables à l'installation et à l'essor des entreprises dans la ville.

STIMULATION PUBLIQUE DE L'OFFRE ÉNERGÉTIQUE AUX ENTREPRISES PRIVÉES

Le rachat du service du gaz en 1896 agit comme un catalyseur. En fait, un véritable projet de développement économique tend à se constituer au sein des autorités lausannoises. L'année suivante, un débat nourri se déroule autour du rachat du service des eaux et de la création d'un service électrique à Lausanne. La Société vaudoise des ingénieurs et architectes occupe une position clé dans l'évaluation des différents projets. Ingénieur de renom, Adrien Palaz résume en 1896 le rôle du service public dans la mise à disposition d'énergie au niveau communal :

24 Monique Savoy, *Lumières sur la ville…*, *op. cit.*, p. 44.
25 Dominique Dirlewanger, *Les services industriels de Lausanne…*, *op. cit.*, pp. 121-122.
26 *Ibid.*, p. 125.
27 *Ibid.*, p. 123.
28 Cédric Humair, « Technologies de l'énergie et mutations urbaines : les réseaux hydroélectriques et leurs conséquences sur les villes suisses à la Belle Époque », in Cédric Humair et Hans Ulrich Jost, *Prométhée déchaîné : technologies, culture et société helvétiques à la Belle Époque*, Lausanne : Antipodes, 2008, p. 31.

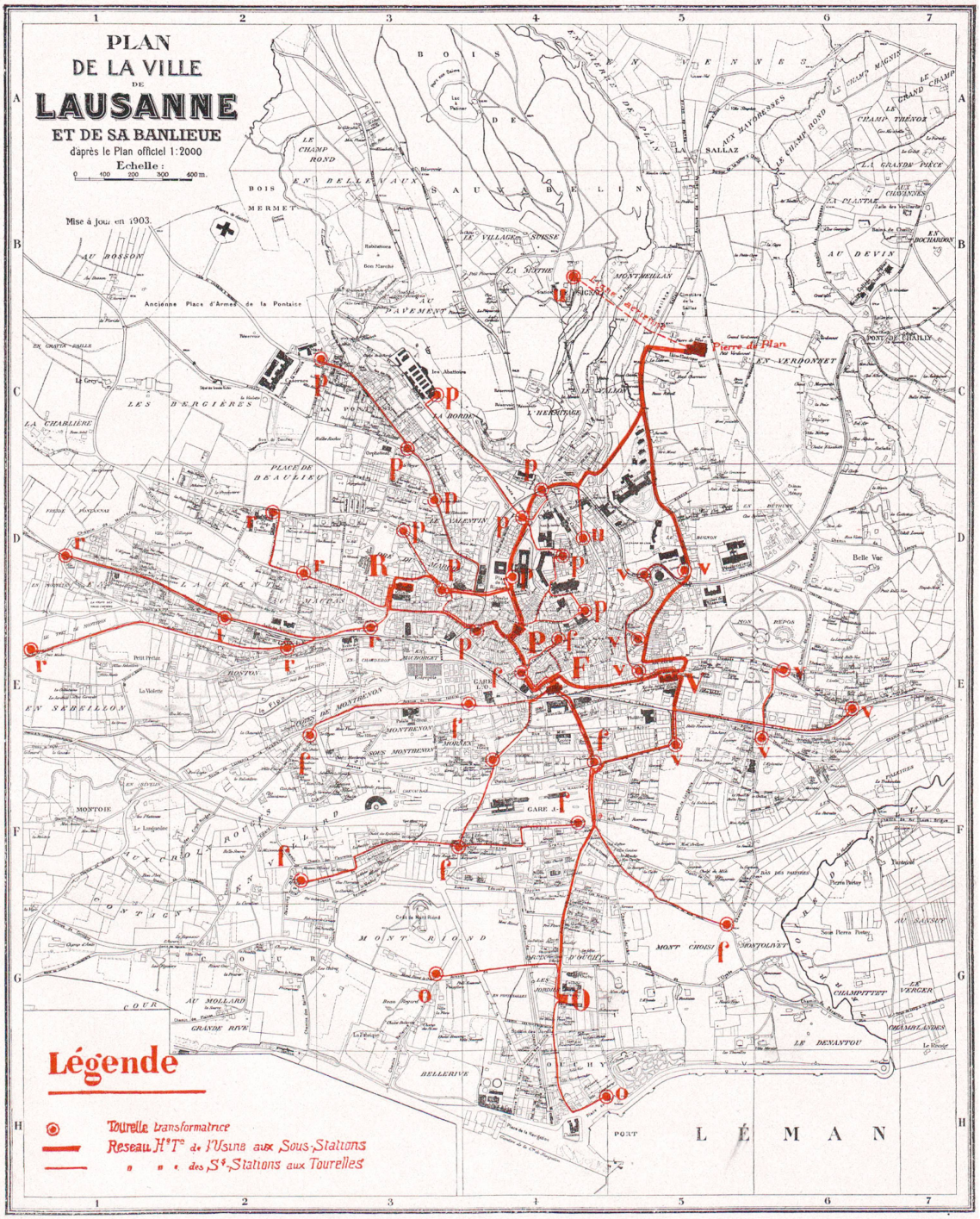

Schéma du réseau de distribution à haute tension des installations électriques de la Commune de Lausanne en 1904.

> La base économique de mon projet est la reprise par la commune des services hydrauliques électriques : la commune de Lausanne serait maîtresse de ces services publics si importants. C'est un argument qui n'est pas secondaire, mais capital pour une ville comme Lausanne. Nous sommes en Suisse, Messieurs, et non en Espagne, en Italie ou dans une sous-préfecture du midi de la France. Chez nous, dans notre petit pays, la vie communale est très développée, plus que partout ailleurs peut-être. L'intérêt de la commune, c'est l'intérêt de tous. […] Messieurs, je ne suis pas grand partisan du socialisme d'État, mais s'il est un domaine où l'on doive en faire c'est dans l'organisation communale ; la commune est avant tout la réunion des intérêts de tous ses habitants ; c'est un ménage où l'on doit administrer le plus économiquement possible, dans l'intérêt de la population tout entière : l'administration communale étant sous le contrôle incessant des intéressés doit forcément les satisfaire et, partant, obtenir un service plus avantageux qu'une société qui tient avant tout à faire des affaires et partant, à réaliser les plus gros bénéfices possibles. À mon avis, la concession à des sociétés particulières, de services publics aussi importants que ceux qui sont en discussion est un anachronisme dans notre pays.[29]

Hors de l'arène politique, les associations professionnelles suppléent les faiblesses de la classe politique, conséquence d'une industrialisation tardive et partielle de Lausanne. Le projet de développement des énergies envisagé par Palaz illustre un nouveau rôle économique attribué à la Ville. En fournissant les capitaux nécessaires et en assurant les débouchés, la Commune intervient comme un acteur essentiel de la vie économique de la région. Ainsi, les industriels privés qui réalisent les réseaux de distribution d'énergie au niveau urbain ne s'embarrassent-ils pas de l'exploitation desdits services. Les investissements publics pour les travaux de construction représentent une garantie avantageuse pour les entrepreneurs : alors que le risque d'un défaut de paiement de la part de l'État n'est pas à l'ordre du jour, le paiement des commandes est assuré quoiqu'il arrive, se dit-on. Enfin, le problème de la concurrence entre les diverses énergies, gaz d'éclairage, force hydraulique, force vapeur, est organisé au sein des services communaux. Soutenu par tous les bords politiques, ce nouveau « municipalisme » devient un phénomène européen à la fin du XIXe siècle[30].

29 [s. n.], « Question de la distribution d'eau et d'énergie électrique à Lausanne », in *Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes*, 22, 3, 1896, pp. 297-298.

30 Voir Denis Bocquet et Samuel Fettah, *Réseaux techniques et conflits de pouvoir : les dynamiques historiques des villes contemporaines*, Rome : École française de Rome, 2007.

CONCLUSION

Pendant la décennie 1891-1901, le rachat des compagnies privées du gaz et des eaux par la Commune de Lausanne se heurte à plusieurs obstacles politiques, issus principalement des conflits d'intérêts qui opposent les diverses branches économiques de la cité. Face à des difficultés économiques croissantes, les secteurs industriels perdent de leur influence au profit du secteur touristique et du bâtiment. Si l'industrialisation croissante de nombreuses régions urbaines en Suisse nourrit certains espoirs, le projet de municipalisation des autorités lausannoises s'inspire directement de la dynamique initiée à Genève en 1896[31].

Toutefois, la spécificité de sa structure économique oblige la Commune à « s'adapter » à certains besoins particuliers. Le rachat des sociétés des eaux à partir de 1898 s'organise avec le souci constant d'amener à Lausanne de l'eau de source, afin de satisfaire en premier lieu les demandes de l'industrie touristique, alors même que les tarifs de vente sont plus élevés. La même année, la création du service électrique répond aux demandes répétées des tramways électriques lausannois de disposer d'une énergie abondante à bon marché. À chaque fois, l'intervention de l'État se base sur les besoins de l'économie privée, tentant de fournir les conditions d'une révolution industrielle dans une ville tertiaire.

La réunion de la distribution du gaz, de l'eau et de l'électricité au sein d'une régie publique offre une capacité inédite d'assurer les investissements sur des périodes relativement longues. Entre 1899 et 1907, une péréquation s'établit entre les différents services industriels, ce qui permet de moderniser les infrastructures grâce aux importants bénéfices du gaz et de l'électricité[32]. En outre, les revenus des Services industriels fournissent une source de revenus pour la Commune. En 1910, après quinze ans d'investissements publics, les recettes communales provenant des SI représentent 13 % des revenus totaux de Lausanne[33]. Ces nouvelles recettes sont bienvenues dans une période marquée par une modernisation soutenue des infrastructures urbaines. De plus, la coordination des services industriels rend compte également d'une organisation négociée des différents intérêts économiques au sein de la ville. Au-delà de l'intérêt fiscal représenté par la reprise en mains publiques des services du gaz, des eaux et de l'électricité, la gestion communale se focalise vers une politique d'investissement et d'extension des services, plutôt que vers une logique monopolistique et rentière. Le compromis qui se

31 François Walter, *La Suisse urbaine, 1750-1950*, Carouge : Zoé, 1994, pp. 244-245.

32 Dominique Dirlewanger, *Les services industriels de Lausanne…*, *op. cit.*, pp. 132-134.

33 André Lasserre, *Finances publiques et développement. Le canton de Vaud 1831-1913*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1980 (*BHV* 68), p. 339.

forme autour de la constitution des SI révèle un accord entre les partis politiques et les différents groupes d'intérêts économiques. Si l'État est désormais considéré comme la « réunion des intérêts de tous », c'est qu'il permet de redistribuer les investissements entre les capitaux privés et publics.